



Pour accueillir une formation de L'Heureux Cyclage

Si vous êtes un atelier du réseau et que vous souhaitez accueillir une formation de L'Heureux Cyclage au sein de votre atelier, c'est possible.

Si vous êtes un·e salarié·e ou un·e bénévole d'un atelier du réseau, que vous êtes intéressé·e par la pédagogie et que vous souhaitez co-animer une formation, c'est aussi possible.

Pour voir le catalogue de nos formations [ici](#).

Modalités

La gestion administrative de ces formations, comme pour celles déjà mises en place par le réseau, est à la charge de L'Heureux Cyclage. Ce qui signifie que le réseau enregistre les inscriptions, produit les documents légaux inhérents à l'activité de formation, prend en charge les dépenses et perçoit les recettes liées au stage.

L'organisation de l'accueil des stagiaires (hébergement, repas, ...), l'organisation matérielle (faire le point et préparer les outils et pièces nécessaires à la formation), la préparation de la salle de formation est à la charge de l'association qui accueille (à la bonne franquette). Votre association bénéficiera d'une compensation pour cette organisation dès lors qu'au moins deux stagiaires extérieurs participent à la formation.

La coordination pédagogique est à la charge de l'équipe de formateur·rice·s. Si l'un·e des membres de cette équipe est l'un·e des salarié·e·s ou bénévole de l'association accueillante, une compensation de son temps de travail pourra être mise en place dès lors qu'au moins deux stagiaires extérieur·e·s à l'association participent à la formation.

Si vous vous sentez concerné·e·s et motivé·e·s par l'une et/ou l'autre de ces propositions, vous pouvez adresser un courriel à formations@heureux-cyclage.org en précisant sur quoi vous souhaitez vous positionner et quels atouts vous avez par rapport à cette proposition (local, disponibilité, situation géographique, équipement ou compétence sur la thématique, ...). Vous pouvez bien évidemment en discuter aussi de vive-voix avec l'équipe de L'Heureux Cyclage et les membres du Conseil d'Administration lors des regroupements du réseau. Ceci tout en sachant que la période de septembre à décembre se prête mieux à la planification de l'année suivante.